

[CAPD 27]

LE COMPTE-RENDU DU SNU27



SNUipp-FSU 27
6 bis rue de Pannette
BP 611-27006 EVREUX CEDEX
Tél : 02 32 33 58 51 E-mail : snu27@snuipp.fr

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 09 NOVEMBRE 2017

L'IA-DASEN : UNE ANALYSE GÉOGRAPHIQUE POUR JUSTIFIER LA POLITIQUE À VENIR...

Le territoire de l'Eure... ses écoles, ses collèges, ses lycées... semi-urbain ou peut-être semi-rural... son haut potentiel d'emploi (à condition de dépasser un bac + 3)... son haut potentiel économique (pharmaceutique, aérospatial...), sa position territoriale stratégique aux portes de l'HAROPA (ensemble portuaire Paris-Rouen-Le Havre)... Voilà la recette d'un territoire à haut potentiel de réussite.

Mais dans l'Eure, nous sommes en dessous de la moyenne nationale du nombre d'élèves diplômés de l'enseignement supérieur. Graphiques, courbes, nuages de points, graphiques... une seule conclusion possible : le premier degré doit réagir ! Et pour cela voici les 3 priorités pour préparer la prochaine année scolaire:

- La **formation** sera consacrée à 97% aux compétences 1 et 3 du nouveau socle pour lesquelles nos élèves sont en dessous de la moyenne,
- La priorité lors de la **carte scolaire** ira aux **CP REP** et **CE1 REP+**, avec une attention particulière pour le **cycle 2 « social-rural »**.
- Le remplacement sera renforcé

L'IA-DASEN a montré une analyse tournée vers une réussite Macronienne : il y a ceux qui réussissent avec un bac + 3 et ceux qui ne sont rien... Même si, en effet, les chiffres montrent un trop grand décrochage des élèves qui sortent tôt du système scolaire, pour le SNUipp-FSU 27 l'école n'a pas pour rôle d'emmener tous les élèves à un bac+3, présenté comme le Graal, elle doit permettre de donner les mêmes chances à tous ses élèves de prétendre au choix de leur parcours dans l'objectif de construire leur avenir professionnel tel qu'ils le souhaitent.

Au-delà de sa vision de la réussite, l'IA-DASEN a présenté ce matin le visage de la carte scolaire à venir, toujours sous le thème de l'équilibre :

- moins d'élèves donc une dotation de postes très faible voire nulle.
- Une transformation des plus de maîtres en enseignants pour les CP et CE1 dédoublés en REP, REP+ et « rural-social »
- Une augmentation de la brigade de remplacement
- Plus de fermetures de classes que d'ouvertures

À L'ORDRE DU JOUR DE LA CAPD :
STAGES DE FORMATION CONTINUE

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 09 NOVEMBRE 2017

RÉSULTATS

Une note de service va paraître ce jour même pour indiquer aux participants comment consulter le résultat de leur candidature sur GAIA, il n'y aura pas d'information individuelle.

Une note de service sera également envoyée détaillant le déroulement et l'organisation des stages.

PARTICIPATION

On notera cette année une faible participation des enseignants qui s'explique par plusieurs points :

- ⇒ la diffusion tardive du plan de formation (mi-juillet),
- ⇒ L'annulation de nombreux stages l'an dernier,
- ⇒ Des thématiques qui n'intéressent pas.

Possibilité de faire plusieurs stages « courts » dans la limite de 21 heures au total, soit un stage long et deux stages courts par exemple.

STAGES ANNULÉS

6 stages ont été annulés, faute d'un nombre suffisant de candidats :

- Mise en œuvre de l'EMC au cycle 2 ;
- Mise en œuvre du nouveau programme de mathématiques cycle 3
- Mise en œuvre des programmes sciences et mathématiques cycle 3
- Mise en œuvre de l'inclusion : troubles auditifs
- Mise en œuvre de l'inclusion : troubles visuels
- Mise en œuvre de l'inclusion : troubles moteurs

STAGE DÉDOUBLÉ : ACCUEILLIR UN ÉLÈVE PORTEUR D'AUTISME

Face à une grande demande de participation pour ce stage, la DSDEN a décidé de programmer une deuxième session le 19 décembre 2017. L'ensemble des candidats sur liste complémentaire et non retenus pourront y participer.

NOUVEL APPEL À CANDIDATURE EN JANVIER

Certains stages ayant encore des places disponibles, un nouvel appel à candidature sera fait en janvier. Le choix des participants sera ensuite établi selon le barème en vigueur.

LES DEMANDES DU SNUIPP-FSU 27

À quel moment le temps de stage est-il déduit du temps de formation ?

Le temps de formation est déduit après que l'enseignant y a participé. Ainsi, en cas d'annulation, il n'est pas comptabilisé.

Est-il possible d'envisager une description du stage qui aille au-delà de la dénomination en titre qui n'est pas forcément très explicite ?

M. Khelifi va étudier comment pouvoir l'intégrer. Mais le temps étant extrêmement contraint, il n'est pas certain de pouvoir le faire.

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 09 NOVEMBRE 2017

Concernant les animations pédagogiques, des collègues ne s'étant pas connectés dès le premier jour d'ouverture du serveur n'ont pas pu s'inscrire aux animations pédagogiques qui les intéressaient, faute de places disponibles. Certains se retrouvent à ne pouvoir s'inscrire à qu'à des animations pédagogiques ne les concernant pas (animation en cycle 3 pour une enseignante de maternelle par exemple).

M. Khelifi propose de faire remonter ce problème aux IEN.

Un panel d'animations pédagogiques est proposé aux IEN qui déterminent et font ensuite le choix de ce qu'ils proposent au sein de leur circonscription. Certaines formations hybrides ou à distance ont beaucoup de places. Il peut être utile de contacter son IEN afin de savoir si certaines animations peuvent recevoir une candidature supplémentaire.

Le SNUipp-FSU 27 a fait la demande de la tenue d'un conseil de formation ayant à l'ordre du jour la formation initiale : suivi, évaluation, relations avec l'ESPE. Autant de sujet qui méritent une attention particulière.

Il est prévu que ce conseil ait lieu en février avec la formation initiale à l'ordre du jour.

LES QUESTIONS DU SNUIPP-FSU 27

1°) La note de service concernant la possibilité de postuler sur des postes d'AESH n'est pas encore parue. Qu'en est-il ?

La DSDEN n'est pas au fait de cette note de service. Cela dépend de la DAPAEC et non de la DSDEN. Mais une note de service doit paraître ce jour pour expliquer la nouvelle organisation entre la DSDEN et la DAPAEC.

2°) Où en sont les recrutements des personnels en service civique ? Combien ont été recrutés ? Dans quelles écoles ont-ils été placés et sur quels critères ?

Les personnels en service civique sont gérés par la DSDEN 76 et le rectorat. La DIPER a reçu les données la veille de la CAPD et n'a donc pas encore eu le temps de les analyser. Elle nous transmettra les informations demandées dans les meilleurs délais.

3°) Pourquoi les livrets d'évaluation SEGPA (maître et élève) n'ont-ils pas été envoyés aux écoles alors qu'ils l'étaient jusqu'alors ?

Par décision académique, ces livrets ne sont plus envoyés aux écoles et sont disponibles en format numérique sur le portail métier.

4°) Lors de la visite du CHSCT au Neubourg, le 16 mai dernier, les recommandations étaient d'alléger les missions des CPC en accordant des moyens humains et en allégeant les missions, qu'en est-il ?

L'allègement des missions des CPC va se faire de deux manières : une meilleure formation sur les outils GAIA ainsi qu'un transfert progressif d'un certain nombre de tâches (édition des convocations par exemple) vers les services administratifs de la DSDEN. Ce transfert a déjà commencé sur la circonscription de Saint-André et sera étendu progressivement sur les autres circonscriptions. La DSDEN n'a pas encore de réponse quant au délai de mise en œuvre, ils sont en train d'évaluer le temps à allouer aux administratifs pour remplir ces tâches. Un nouveau point sera fait à ce sujet l'année prochaine.

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 09 NOVEMBRE 2017

6°) Le changement de dates des vacances de printemps étant maintenant effective, quelle position adoptez-vous pour les collègues ayant déjà avancé des arrhes pour la réservation de location ou de transport ?

Il n'y a pas de réponse académique sur ce sujet. Les enseignants concernés sont a priori peu nombreux. Les situations seront donc étudiées au cas par cas. Le secrétaire général précise qu'il faudra fournir un justificatif de cette réservation ainsi que de l'absence ou non d'assurance annulation.

Le SNUipp-FSU précise que dans le département du Loir et Cher une note de service a été rédigée par la DSDEN pour annoncer qu'elle accordait des autorisations d'absence aux personnels dans cette situation. Nous regrettons que la DSDEN ne fasse pas de même.

Si vous êtes concernés, nous vous invitons à envoyer une demande d'autorisation d'absence avec traitement. Dans le cas où elle vous serait refusée, contactez-nous, nous défendrons votre dossier.

7°) Nous aimerions obtenir la liste des collègues ayant un rendez-vous de carrière pour cette année scolaire.

Les textes ne prévoient pas la communication de ces informations aux syndicats.

A la question « comment s'assurer qu'il n'y ait pas d'erreur ? », les inspecteurs ont expliqué aux membres de la CAPD que chacun d'entre eux envoie l'information du rendez-vous de carrière sur la boîte mail académique des enseignants concernés avec un lien vers une plateforme pour qu'ils puissent accepter ce rendez-vous. Les IEN ont un visuel leur permettant de voir les collègues n'ayant pas été sur ce lien et peuvent ainsi les relancer en les contactant directement.

8°) Qu'en est-il de notre demande de CAPD « reclassement » ?

La DSDEN annonce que pour elle, cette CAPD n'a pas lieu d'être car on parle de reclassement et non de promotion. La DIPER nous invite à faire remonter les problèmes que les collègues nous signaleraient.

9°) Vous avez annoncé lors du dernier stage ASH que l'enseignement spécialisé était une priorité et que vous y portiez une attention toute particulière. Les modifications de rémunération de ces personnels ne vont pas dans ce sens. Avec les enseignants d'EGPA, ce sont les enseignants d'ULIS collège/lycée qui sont lésés. Les enseignants d'ULIS perdent en salaire et les élèves, pourtant à fort besoins éducatifs, subissent directement cette baisse de dotation horaire.

Quelle réponse donnez-vous aux collègues qui s'investissent dans ces missions ?

La parole est donnée à la DOS qui confirme cette baisse de salaire mais se cache derrière l'application des règles ministérielles, précisant que les HSA étaient une politique départementale dont le ministère n'avait peut-être pas connaissance. Excusons-le donc de ces répercussions négatives qu'il ne pouvait connaître... Le DASEN s'engage à faire remonter cette problématique au niveau national.

Le secrétaire général précise que les enseignants devraient se réjouir car d'avantage de collègues sont maintenant concernés par la prime... les collègues lésés apprécieront la réponse...

10°) Pouvez-vous nous éclairer sur les modalités de mise en œuvre de la formation CAPPEI cette année. Tous les collègues en formation bénéficient-ils de l'accompagnement d'un tuteur ? Comment ces derniers ont-ils été désignés ? Leurs missions sont-elles clairement définies ?

L'IEN-ASH, M. Beaufils, répond que les tuteurs ont été nommés sur la base du volontariat. Une lettre de cadrage de leur mission a été construite au niveau académique par les IEN-ASH et les ESPE. Tous les stagiaires ont un tuteur et chaque tuteur n'a qu'un seul stagiaire. Les tuteurs effectueront 5 visites chez leur stagiaires.

Au niveau départemental, une réunion d'information a eu lieu le 8 novembre avec l'équipe de formation CAPPEI de l'ESPE.

Et qu'en est-il de la rémunération de la mission de tuteur ?

Le problème est que cette mission est définie par un décret qui ne précise pas le montant de la rémunération. Il est ainsi question de s'aligner sur le tutorat des directeurs.

Le SNUipp-FSU 27 intervient sur la définition donnée du tuteur par la DSDEN. En effet, certaines personnes ont été des volontaires forcés, leur refus ayant été mis en balance avec la tenue de cette formation.

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU 09 NOVEMBRE 2017

11°) Quelle est votre position sur les fermetures annoncées par le Conseil Départemental des collèges Pierre Mendès-France et Pablo Neruda ?

L'IA-DASEN répond qu'il accepte et respecte les décisions prises par ce conseil départemental car c'est une instance qu'il ne se permettra pas de remettre en cause, il lui accorde toute sa confiance. Il voit dans cette décision un respect de la mixité sociale.

Le DASEN droit dans ses bottes semble donc se satisfaire des conditions dans lesquelles vont se retrouver les élèves et leurs familles et de la situation de ces quartiers qui se voient déposséder d'un service public de qualité.